

Tangence

Protocole éditorial

Mis à jour 19 décembre 2016

Soumission des projets de dossiers

Tangence publie des articles savants, inédits et en français, regroupés au sein de dossiers thématiques. Les propositions de dossier doivent contenir une présentation du thème choisi et une liste des collaborateurs pressentis (7 environ), mentionnant les sujets qu'ils comptent aborder, ainsi que leur statut professionnel et leur rattachement institutionnel. Elles doivent parvenir sous format électronique (tangence@uqar.ca).

Remise du dossier

Après acceptation du projet par le comité de direction de la revue, le dossier complet doit parvenir sous format électronique, avec :

- a) la table des matières précisant le titre des articles et leur ordre ;
- b) le liminaire exposant la problématique du dossier et présentant les contributions qui y figurent (55 000 caractères espaces comprises maximum) ;
- c) les articles (pour chacun, 55 000 caractères espaces comprises maximum) ;
- d) le résumé du dossier (200-250 mots) ;
- e) le résumé de chacun des articles (150-200 mots) ;
- f) la notice biobibliographique de chacun des auteurs indiquant leur statut professionnel et leurs principales publications (100-150 mots) ;
- g) la liste des courriels de tous les contributeurs.

N.B. Tout article soumis à *Tangence* doit respecter le protocole éditorial, à défaut de quoi il sera retourné à l'auteur avant toute autre évaluation.

I. Recommandations générales

II. Titres et intertitres

III. Typographie et espaces insécables

IV. Citations

V. Notes de renvoi

1. Dans le cas d'une entité (un livre, une thèse ou un mémoire, etc.)
2. Dans le cas d'une partie (un article de revue, un chapitre, un poème, etc.)

VI. Notes de contenu

VII. Abréviations

I. Recommandations générales

- Texte en Times New Roman de 12 points à double interligne, citations en retrait et notes en bas de page en 10 points à simple interligne.
- Sur la première page de l'article, on doit trouver le titre, le prénom et le nom de l'auteur, ainsi que le nom de l'institution ou de l'organisme auquel il est rattaché.
- Pour faciliter la mise en page des textes par l'éditeur, il est instamment demandé de ne pas utiliser la césure manuelle ou automatique.
- Faire un alinéa au début de chaque paragraphe en utilisant la touche de tabulation (*tab*).

II. Titres et intertitres

- Choisir des titres et intertitres courts.
- Il est souhaitable que les articles comportent des intertitres. Des sous-intertitres peuvent être ajoutés au besoin.
- Les intertitres et sous-intertitres doivent être mis en gras et ne doivent être saisis ni en majuscules ni en petites majuscules. Afin de les distinguer, les sous-intertitres sont numérotés.
- Les titres (titre, sous-titre s'il y a lieu, intertitre) ne comportent pas de point final.

III. Typographie et espaces insécables

- Les lettres en majuscule doivent conserver, le cas échéant, leur accentuation ou la cédille.
- Il faut toujours faire une espace insécable avant une ponctuation haute : point d'exclamation, point d'interrogation, point-virgule et deux-points.
- Il faut toujours faire une espace insécable après le guillemet d'ouverture et avant le guillemet de fermeture de la citation.
- Il n'y a d'espace ni avant ni après les barres obliques (Paris/Montréal), sauf lorsqu'elles remplacent les retours à la ligne (« Depuis que sur ces bords les dieux ont envoyé / La fille de Minos et de Pasiphaé »).
- Les mots qui ne sont pas en français doivent être en italiques, y compris les citations longues.

IV. Citations

- Si la citation compte plus de quatre lignes, elle doit être reproduite sans guillemets et à interligne simple ; elle doit également être séparée du corps du texte et isolée en paragraphe par un retrait de 1 cm à gauche et à droite.
- Il faut toujours recourir aux guillemets français (doubles chevrons « ») ; le recours aux guillemets anglais (" ") ne s'applique que dans le cas de la mise entre guillemets au sein d'une citation déjà entre guillemets français (« " " »).
- Toute intervention dans une citation est indiquée par des crochets :
 - a) coupure d'un mot ou d'un passage :

EXEMPLE :
« Il écrivait [...] des poèmes ».
 - b) ajout d'une information, modification d'un temps de verbe, etc. :

EXEMPLE :
« Il [Émile Nelligan] écrivait ».
- Tout soulignement doit être attribué :

EXEMPLE :

 1. Hélène Cixous, *Le rire de la Méduse et autres ironies*, ouvr. cité, p. 28 ;
l'auteure souligne.

EXEMPLE :
« [...] de la *littérature*. » (RTP, p. 73 ; je souligne)
- Toute citation en langue étrangère doit être traduite en français. La traduction en français apparaît dans le corps de l'analyse et le passage dans la langue d'origine est donné entre guillemets en note, suivi de la référence bibliographique complète puis, s'il y a lieu, de la mention : « je traduis » précédée d'un point-virgule.
- À moins que le segment cité ne le permette pas, la ponctuation du texte cité doit être respectée autant que possible :

EXEMPLES :

À ce propos, Antoine Compagnon affirme que « [l]'histoire littéraire [...] est née par réaction au pouvoir magistral des historiens dans l'Université française après 1870. » (TRL, p. 14)

À ce propos, Antoine Compagnon affirme que « [l]'histoire littéraire [...] est née par réaction au pouvoir magistral des historiens » (TRL, p. 14).

• Si la citation est en vers, les vers sont séparés par une barre oblique /. Dans le cas d'une citation longue (quatre vers ou plus), les vers ayant ici chacun leur ligne, il n'est plus requis de les séparer par une barre oblique.

• Dans les citations de textes d'Ancien Régime : développer les abréviations (par ex. : remplacer l'esperluette (« & ») par « et »).

V. Notes de bas de page

• L'appel de note est en chiffre arabe, en exposant et précède les guillemets et toute ponctuation :

EXEMPLE :

À ce propos, Antoine Compagnon affirme que « [l]'histoire littéraire [...] est née par réaction au pouvoir magistral des historiens dans l'Université française après 1870³. »

• Si un livre, un article, etc., est cité à de plus de quatre reprises dans l'analyse, il faut ajouter, dans la note qui donne la référence bibliographique complète, la formule suivante :

Désormais, les références à cet ouvrage (ou : à cet article) seront indiquées par le sigle X, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

Le sigle X, en italique, est formé d'une, de deux ou de trois majuscules :

EXEMPLES :

Haïku sans frontières : (HF, p. 23)

Les poètes chanteront ce but : (PCB, p. 23)

Le jargon de Villon ou Le gai savoir de la Coquille : (JV ou GSC, p. 23)

La Troisième République des lettres : de Flaubert à Proust : (TRL, p. 14)

• Les abréviations latines, *op. cit.*, *art. cit.*, *loc. cit.*, *Id.* et *Ibid.*, sont remplacées par ouvr. cité dans le cas d'un ouvrage et par art. cité dans le cas d'un article :

EXEMPLE pour un livre :

Charles Pinot Duclos, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 7 (en lieu et place de : Charles Pinot Duclos, *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du xviii^e siècle* [1751], Paris, Éditions Desjonquères, coll. « xviii^e siècle », 1986, p. 7).

EXEMPLE pour un article :

Roland Mortier, « Charles Duclos », art. cité, p. 62 (en lieu et place de : Roland Mortier, « Charles Duclos et la tradition du "roman libertin" », *Études sur le xviii^e siècle*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975, p. 62).

• Les titres d'ouvrages ou d'articles en langue étrangère doivent suivre l'usage de cette langue en matière de majuscules et de minuscules. Par exemple, pour un titre en anglais, on suivra l'usage voulant que tous les mots portent la majuscule, à l'exception des articles et des prépositions, à moins qu'ils ne se trouvent au début du titre.

• Toute citation faite de seconde main doit se présenter comme suit :

Prénom et nom de l'auteur, « Le titre » [date de parution de cette partie] ou *Le titre* [date de parution de cette entité], cité par... (et, à partir de là, on se reporte au cas 1 ou au cas 2).

EXEMPLE :

François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Pierre Clarac, Paris, Librairie générale d'édition, 1973, t. III, p. 251, cité par Vincent Descombes, « Qu'est-ce qu'être contemporain ? », *Le genre humain*, n^o 35 (*Actualités du contemporain*), février 2000, p. 22.

1. Dans le cas d'une entité (un livre, une thèse ou un mémoire, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs *, *Le titre*. *Le sous-titre* **, ***, ville, maison d'édition, coll. « », année, p. x ou p. x-y.

* s'ajoute ici, s'il y a lieu : (dir.) ou (et coll.)

** s'ajoute ici, s'il y a lieu : [date de l'édition originale, si elle est ancienne ou si cette édition est dans une langue étrangère]

*** s'ajoutent ici, s'il y a lieu : éd. Prénom Nom (s'il s'agit d'une édition particulière, critique ou non), trad. de l'anglais par Prénom Nom, préface de Prénom Nom.

EXEMPLES pour un livre :

Michel de Montaigne, *Essais*, éd. Andrée Lhéritier, présentation de Michel Butor, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964, 3 t. en 4 vol. (ou pour donner un exemple d'une page précise : 1964, t. II, vol. 1, p. 45.)

Dictionnaire des genres et notions littéraires, 2^e édition augmentée, préface de François Nourissier, Paris, Albin Michel, coll. « Encyclopædia universalis », 2001.

EXEMPLE pour un travail non publié (thèse ou mémoire) :

Gérard Pfister, *Étude sur Pierre de Massot (1900-1969)*, thèse de doctorat, Université Paris 4-Sorbonne, 1975, p. 188.

On remarque que seul le premier mot du titre porte une majuscule et que le nom de la maison d'édition est écrit au complet.

2. Dans le cas d'une partie (un article de revue, un chapitre, un poème, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs, « Le titre. Le sous-titre de la partie », **** *Le titre. Le sous-titre de l'entité*, volume et/ou numéro *****, mois ou saison ***** et année, p. x ou p. x-y.

**** s'ajoute ici, s'il y a lieu, le nom du responsable de l'ouvrage collectif, du recueil, etc. : Prénom Nom

***** s'ajoute ici, dans le cas d'un dossier de revue : (*Le titre du dossier*, dir. Prénom Nom du responsable)

***** s'il y a lieu : [tel trimestre, emprunté au dépôt légal, s'il est nécessaire de préciser davantage quand il n'y a que l'année qui est indiquée]

EXEMPLE pour un article de revue :

Marie-Andrée Beaudet, « La bibliothèque de Gaston Miron. Circonstances et bilan d'un inventaire », *Études françaises*, vol. 35, n^{os} 2-3 (*Gaston Miron : un poète dans la cité*, dir. Claude Filteau et coll.), [2^e trim.] 1999, p. 179-181.

On remarque que le volume et le numéro sont en chiffres arabes.

EXEMPLE pour un article de revue en ligne :

Jacques Dubois, « Christine Angot : l'enjeu du hors-jeu », *Contextes* [En ligne], n^o 9 (*Nouveaux regards sur l'illusio*, dir. Denis Saint-Amant et David Vrydaghs), mis en ligne le 1^{er} septembre 2011, consulté le 22 février 2012, URL : <http://contextes.revues.org/index4789html>.

EXEMPLE pour une partie d'un livre :

Michel Butor, « Le monde des Essais », dans Michel de Montaigne, *Essais*, éd. Andrée Lhéritier, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964, t. II, vol. 1, p. xxxvi.

EXEMPLE pour un ouvrage faisant partie d'un cycle :

Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*, t. II, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* [1919], préf. de Pierre-Louis Rey, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1988, p. 66.

On remarque que seul le premier mot du titre porte une majuscule et que le nom de la maison d'édition est écrit au complet.

VI. Notes de contenu

• Lorsque, dans une note en bas de page, on fait appel à un ouvrage (ou à un article, etc.), la référence bibliographique peut se présenter selon ces modèles :

La référence suit, entre parenthèses, le mot auquel elle se rapporte.

EXEMPLE :

1. Lucien Dällenbach (*Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, p. X) détermine deux périodes de cinq ans respectivement pour l'émergence du Nouveau Roman (1954-1958) et pour celle du Nouveau Nouveau Roman (1969-1973).

La référence est précédée de voir.

EXEMPLE :

1. À propos de l'émergence du Nouveau Roman, voir Lucien Dällenbach, *Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, p. x.

La référence suit une citation qui est dans la note en bas de page.

EXEMPLE :

1. « Telle citation de Dällenbach sur les années d'émergence du Nouveau Roman » (Lucien Dällenbach, *Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, p. x).

La référence suit une citation qui est dans la note en bas de page et est précédée et/ou suivie d'un texte :

EXEMPLE :

1. Il semble bien que cinq ou six ans suffisent, en général, pour qu'un autre le remplace. « Telle citation de Dällenbach sur les années d'émergence du Nouveau Roman » (Lucien Dällenbach, *Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, 1977, p. x). Mais les seuils d'entrée et de sortie de ces brefs laps de temps ne seraient pas fixes.

VII. Abréviations

• Les abréviations doivent être limitées, autant que faire se peut, aux notes infrapaginales.

• Abréviations à utiliser :

[sic] signale une graphie fautive
Ibid. ou Id. ne sont pas utilisés
op. cit. est remplacé par ouvr. cité
art. cit. est remplacé par art. cité
cf. est remplacé par voir
in est remplacé par dans
et al. est remplacé par et coll.
i.e. est remplacé par c'est-à-dire
sq. ou sqq. est remplacé par et suiv.
directeurs : dir.
éditeurs : éd.
sans lieu : s. l.
sans date : s. d.
sans lieu ni date : s. l. n. d.
acte premier, deuxième, etc. : acte I, acte II
scène première : sc. 1
Livre premier : Livre I
chapitre : chap.
colonne première : col. 1
folio premier : f° i
feuillet ou feuillets (pour un travail non publié) : f
manuscrit : ms.
manuscrits : mss.
numéro : n°
numéros : n^{os}
tome : t.
vers ou verset : v.
volume : vol.
les ordinaux désignant les siècles : xvii^e siècle, xviii^e siècle (petites majuscules)

La revue **Tangence** envoie les articles qui lui sont soumis à au moins deux lecteurs externes spécialisés dans les questions qui sont abordées par l'article. À chaque étape du processus d'évaluation, la revue **Tangence** préserve l'anonymat de l'auteur et de l'évaluateur d'un article.